UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.147.2022.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 9 juin 2022.

(Traduction) (Original : espagnol)

DIRDEHU-985-2022

Guatemala, le 8 juin 2022

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Président de la République a décidé en Conseil des ministres, le 7 juin, de déclarer l'état de siège dans les municipalités de Ixchiguán et Tajumulco (département de San Marcos) après qu'ont été commis des actes qui portent atteinte à l'ordre, à la gouvernabilité et à la sécurité des habitants de ces municipalités. L'état de siège, instauré pour une durée de trente jours, a été annoncé le 8 juin 2022 dans le Journal officiel d'Amérique centrale (Diario de Centro América).

Nous précisons qu'il a été jugé nécessaire de déclarer l'état de siège par suite des actes de violence commis contre les forces de sécurité et la population par divers groupes armés qui font peser une menace sur la vie, la liberté, la justice, la sécurité, la paix et le développement intégral et patrimonial de la population. Afin d'éviter toute conséquence préjudiciable, il importe de prendre d'urgence toutes les mesures qui s'imposent pour rétablir et protéger la sécurité et la vie des habitants et des autorités des municipalités susmentionnées.

À cet égard, des mesures ont été adoptées qui restreignent les libertés visées aux articles 9, 12 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à savoir le droit à la liberté, la liberté de circulation et la liberté de réunion.

[1] Le texte du décret gouvernemental n° 2-2022, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des autres États parties au Pacte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération et de mon estime.

(*Signé*) Atzum **Arévalo de Moscoso**
Vice-Ministre des affaires étrangères,
pour le Ministre des affaires étrangères

***

Le 16 juin 2022